

COMMUNIQUÉ  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

**Projet de loi 70**  
**L'APTS demande au ministre Blais d'entendre les nombreuses voix discordantes**

---

Longueuil, le 2 juin 2016 – L'APTS réitère son opposition au projet de loi 70, intitulé *Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi*. Pour l'organisation, tout comme pour le Collectif pour un Québec sans pauvreté, l'imposition de pénalités financières aux personnes qui ne respectent pas les mesures de retour à l'emploi sont odieuses.

« La prestation mensuelle de 623 \$ est déjà très faible, se désole la présidente de l'APTS, Carolle Dubé. Elle ne permet même pas de couvrir les besoins de base. Je rappelle qu'il s'agit ici des personnes parmi les plus vulnérables de notre société, que nous fragiliserons davantage avec ce projet de loi. »

L'APTS demande au ministre d'écouter les groupes de la société civile, les syndicats et, tout récemment, les 289 universitaires qui lui ont clairement expliqué qu'il faisait fausse route. « Au lieu de les traiter de haut, il doit entendre leur message : les pénalités et les menaces ne fonctionnent pas. Les personnes les plus pauvres ne sortiront pas de la précarité en étant obligées d'accepter n'importe quel travail, à n'importe quelle condition. Leur situation risque au contraire de s'aggraver. »

Le rejet du projet de loi 70 fait l'unanimité, ou presque. « Le ministre Blais doit faire ses devoirs et intervenir dans les plus brefs délais. Les personnes assistées sociales méritent mieux que des mesures répressives », de conclure la présidente.

**À propos de l'APTS**

Avec 32 000 membres, l'APTS est un acteur incontournable du réseau public de la santé et des services sociaux. Elle représente plus d'une centaine de titres d'emploi distincts parmi le personnel professionnel et technique dans les domaines du diagnostic, de la réadaptation, de la nutrition, de l'intervention psychosociale, du soutien clinique et de la prévention.

- 30 -

Pour renseignements :  
Francis Boucher, conseiller en communication  
Téléphone : 514.609.2906 (cell.)